

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE
Fonction : Instructrice du domaine public fluvial
Tél. : 02 99 84 47 70
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : AC 2025-01-06

Rennes, le 06/01/2025

Objet : Fermeture voie verte

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;
VU la demande de Monsieur GESRET, chef du centre fluvial de Evran,
Considérant l'inondation du chemin de halage, biefs de Evran et Les Islots suite aux dernières intempéries ;
Considérant que cette inondation est de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers ;

Arrête :

Article 1 - Prescription

L'accès au chemin de halage, rive droite du pont de la RD79 à la passerelle Saint-Judoce à Saint-Judoce, est interdit à tous les usagers.

Du 06 janvier 2025 jusqu'à nouvel ordre

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place en régie ainsi qu'une déviation (cf. plan).

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise aux communes de Saint-Judoce et Trévérien.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable

Véronique VÉRON

